

# Balisage de l'ancienne zone de tir

Votre sécurité est primordiale pour nous!

## Avis important

### du ministère de la Défense nationale au sujet du lac Saint-Pierre

Entre 1952 et 1999, la partie sud du lac Saint-Pierre, avant sa désignation par l'UNESCO comme Réserve mondiale de la biosphère, a été utilisée par le ministère de la Défense nationale (MDN) comme zone d'impact pour des essais d'homologation réalisés par le Centre d'essai et d'expérimentation des munitions (CEEM) de Nicolet. Aujourd'hui, aucune munition n'est tirée dans le lac. Cependant, des tirs de projectiles sont toujours effectués dans des buttes d'arrêt nécessitant un périmètre de sécurité à proximité du CEEM.

On estime à environ 300 000 le nombre de projectiles de différents calibres pouvant être retrouvés au fond du lac, dont un nombre limité contient encore des explosifs. Pour votre sécurité, le MDN vous recommande d'éviter cet endroit ou de toucher le fond du lac.



clignotant, également de couleur jaune, pour faciliter leur repérage la nuit. L'installation de ces bouées se fait annuellement au début de la saison de navigation, au cours des mois de mai ou juin. L'enlèvement se fait à l'automne, au cours des mois d'octobre ou novembre.



### Activités en cours

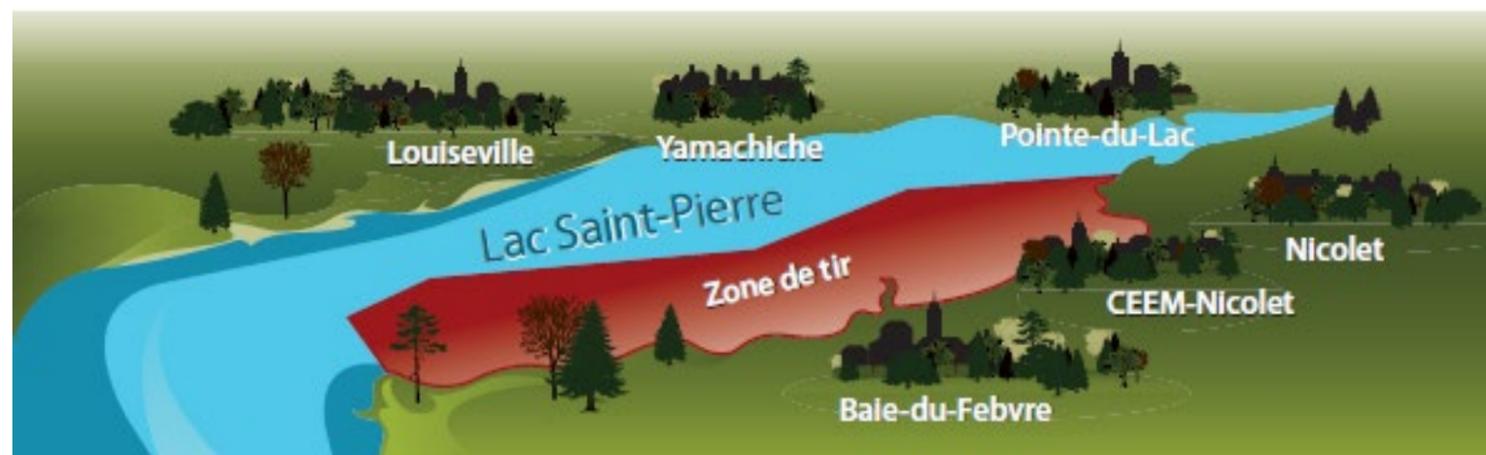
Le MDN dirige actuellement un projet d'atténuation du risque au lac Saint-Pierre.

Tous les travaux réalisés dans le cadre de ce projet sont effectués en prenant toutes les précautions nécessaires tant au niveau de la sécurité du public



### Avis

Le MDN est résolu à accroître la sécurité de la population et des visiteurs dans les environs du lac Saint-Pierre. Afin de mieux informer le public quant à l'emplacement de l'ancienne zone de tir CYR 606, le MDN procède à chaque année à l'installation de 57 bouées dans la partie sud du lac Saint-Pierre. Ces bouées de couleur jaune indiquent que vous entrez dans une zone présentant des dangers potentiels. Certaines bouées émettent un signal lumineux



qu'au niveau de la protection de l'environnement. Cependant, la collaboration du public est essentielle pour garantir la sécurité de tous.

### Consignes de sécurité

Voici les étapes à suivre si vous trouvez un projectile (munition):

1. N'y touchez pas. Notez l'emplacement et quittez le secteur.
2. Veuillez signaler votre découverte sans délai en communiquant avec la Sûreté du Québec en composant le 911 ou le 310-4141 (pour les municipalités non desservies par le 911) ou au \*4141 (téléphone cellulaire).

**Le MDN travaille pour un environnement sain et sécuritaire au lac Saint-Pierre.**

**Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du présent avis, veuillez nous les communiquer par courriel au [UXOCanada@forces.gc.ca](mailto:UXOCanada@forces.gc.ca)**

**Pour obtenir de plus amples renseignements :**

**Visiter notre site Internet à [www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/uxo/munitions-explosives-non-explosees.html](http://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/services/uxo/munitions-explosives-non-explosees.html)**